



AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Enseignement Français

Recrutement résidents pour la rentrée 2018
Année Scolaire 2018-2019

NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT REMPLIR VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE D'ENSEIGNANT « RESIDENT » DANS UN ETABLISSEMENT FRANÇAIS AU MAROC

LA PROCEDURE INTERNET EN BREF : Deux moments bien distincts

I - CREATION DU DOSSIER (du vendredi 15 décembre 2017 au mercredi 31 janvier 2018)

Ouvrir un dossier sur Internet (Etape 1) à partir du vendredi 15 décembre 2017

- Renseigner ce dossier en ligne (Etape 2) en vous aidant de la présente notice explicative.
- Clôturer ce dossier en ligne (Etape 3)
- Postuler pour un pays (Etape 4) - (Maroc en l'occurrence)
- Envoyer **un dossier complet** au SCAC par voie postale, jusqu'au **jeudi 1er février 2018** (cachet de la poste faisant foi)
- **N.B : uniquement si vous êtes candidat à un poste dans le 2nd degré : conserver impérativement une copie papier du dossier complet envoyé au SCAC**

II – CHOIX DES POSTES DU PAYS

- En ligne, à partir de mi-janvier et **avant le jeudi 1^{er} février 2018** (Etape 5) – 12h GMT
- **UNIQUEMENT POUR LES CANDIDATS A UN POSTE DANS LE 2nd DEGRE : envoyer AUSSI impérativement une copie numérisée du dossier complet EN UN SEUL FICHIER au(x) Proviseur(s), responsable(s) de la (des)Zone(s) dans laquelle (lesquelles) vous avez sélectionné des postes (cf p.2) au plus tard le jeudi 1er février 2018**

LES CONDITIONS

Le présent dossier de candidature à un poste d'enseignant « résident » dans un établissement scolaire français au Maroc relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger concerne les personnels titulaires de l'enseignement public.

Les dossiers des enseignants n'ayant pas exercé au moins 2 années en qualité de titulaire en France ne seront pas étudiés,

1) A l'exception des candidats « enseignants stagiaires » : agents déjà en contrat local dans l'établissement AEFÉ demandé qui, après leur réussite au concours d'enseignant, ont suivi en France leur année de stage les conduisant à leur titularisation.

Par ailleurs, les personnels exerçant dans un établissement du réseau AEFÉ sous le statut de résident doivent avoir rempli leur premier contrat, soit 3 années, pour pouvoir être candidats à un poste dans un autre pays.

Plus particulièrement au Maroc, une stabilité des personnels entre les trois réseaux d'enseignement français (AEFE, OSUI et établissements homologués) est exigée (3 ans minimum).

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

LE DOSSIER COMPLET est constitué de :

- La fiche de candidature (pré-remplie en ligne puis téléchargeable sur Internet) à imprimer en double exemplaire
- La liste récapitulative des pièces à fournir (Cf page 10 de la notice)
- Les pièces justificatives constitutives du dossier

👉 **POUR TOUS LES DOSSIERS DE CANDIDATURE (1^{er} et 2nd degré):**

Vous devrez obligatoirement adresser un dossier complet au Service de l'Enseignement français de l'Ambassade de France au Maroc au plus tard **le jeudi 1er février 2018 (cachet de la poste faisant foi)**

Nous attirons cependant l'attention des candidats « éloignés » sur la nécessité de tenir compte des délais d'acheminement postaux importants

AMBASSADE DE FRANCE AU MAROC
- Service de l'Enseignement Français -

RECRUTEMENT RESIDENTS 2018
BP 577 RABAT CHELLAH 1500 (MAROC)

👉 **POUR LES DOSSIERS DE CANDIDATURE DU 2ND DEGRE UNIQUEMENT :**

Le réseau des Etablissements scolaires de l'AEFE est organisé en **5 zones** géographiques, chacune étant rattachée à un lycée.

Vous devrez obligatoirement adresser une copie numérisée du dossier complet, EN UN SEUL FICHIER au(x) Proviseur(s), responsable(s) de la (des) Zone(s) dans laquelle (lesquelles) vous avez sélectionné des postes, **au plus tard le jeudi 1er février 2018**

SITE DES ETABLISSEMENTS A CONSULTER Impérativement
avant le jeudi 1er février 2018 -12h GMT pour connaître l'adresse
mail dédié à l'envoi électronique
Pour le RECRUTEMENT RESIDENTS 2018

EN CAS DE CANDIDATURES LIEES, LES DEUX DOSSIERS DEVRONT ÊTRE ENVOYES CONJOINTEMENT.

AUCUN DOSSIER PARVENU INCOMPLET OU HORS DELAIS NE SERA RETENU.

CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS RESIDENTS POUR LA RENTREE 2018-2019

SAISIE EN LIGNE D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE	A partir du vendredi 15 décembre 2017
DATE D'ENVOI DES DOSSIERS AU Service de l'Enseignement français au Maroc (cachet de la poste faisant foi)	Après la saisie du dossier en ligne, du vendredi 15 décembre 2017 au jeudi 1er février 2018
MISE EN LIGNE DES POSTES VACANTS	mardi 9 janvier 2018
DATE DE CLOTURE DE SAISIE DES VŒUX EN LIGNE Et <u>pour les candidatures du 2nd degré uniquement</u> envoi D'UNE COPIE NUMERISEE du dossier auprès du (des) responsable(s) de la (des) Zone(s) dans laquelle (lesquelles) des postes ont été demandés	Jeudi 1 ^{er} février 2018 -12h GMT
TRAITEMENT DES DOSSIERS	Du vendredi 15 décembre 2017 à février 2018
ETUDE ET CLASSEMENT DES DOSSIERS EN COMMISSIONS PARITAIRES (CCPLA)	CCPL 2 : Lundi 5 mars 2018 - après-midi CCPL 1 : Mardi 6 mars 2018 - matin
PROPOSITION DE POSTE	Après la tenue des CCPL en mars 2018

POUR SAISIR LA FICHE DE CANDIDATURE

La saisie en ligne des candidatures est accessible à l'adresse suivante :

www.efmaroc.org

ETAPE 1 : OUVRIR UN DOSSIER

Pour accomplir l'Etape 1, cliquez sur « *Ouvrir un nouveau dossier* »

Vous devez indiquer :

- Votre civilité, nom de famille (de naissance) et prénom, votre adresse courriel, votre grade au **31 août 2017** et votre discipline (pour le 2nd degré uniquement)
- Votre numéro de Numen

Lorsque vous aurez complété les renseignements ci-dessus, cliquez sur « *Enregistrer* » puis « *Terminer* »

Un courriel mentionnant **vos identifiants (login) et votre code d'accès** vous est automatiquement envoyé à votre adresse courriel de référence.

Si vous ne recevez pas ce courriel (dans un délai de quelques minutes, ou, au pire, de quelques heures), on peut suspecter l'une des raisons suivantes : adresse erronée, messagerie saturée, messagerie désactivée, courriel considéré comme indésirable...Vérifiez les SPAM.

Dans ce cas, **recommencez votre inscription avec une adresse mél valide.**

Évitez les adresses génériques de votre lycée ou de votre école : si une proposition de poste vous était faite un week-end ou pendant des vacances scolaires, vous risqueriez de ne pas en être averti en temps utile.

ETAPE 2 : RENSEIGNER LE DOSSIER

A partir de la même page web :
saisissez dans les cases **l'identifiant et le code d'accès** que vous aurez reçu par mél
cliquez sur « *Accéder à mon dossier* »
Pour accomplir l'Étape 2, cliquez sur « *Renseigner le dossier* » :

➤ FICHE PERSONNELLE

ETAT CIVIL DE L'AGENT

Complétez le nom d'usage pour les femmes mariées et le prénom usuel

Précisez une deuxième nationalité si existante

Indiquez les années de naissance des enfants scolarisables à la rentrée **2018**.

Mentionnez l'adresse où le candidat peut être joint : Veillez à indiquer des numéros de téléphone où vous pouvez être contacté facilement, **même pendant les vacances scolaires.**

cliquez sur « *Continuer* »

➤ FICHE CONJOINT

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONJOINT (mariage ou PACS)

Joignez un contrat de travail, une attestation de travail au Maroc du conjoint et la copie de la carte de séjour du conjoint ou CIN.

Complétez le grade et la discipline (si le conjoint est enseignant) et mentionnez l'adresse de son employeur.

cliquez sur « *Continuer* »

➤ FICHE ADMINISTRATIVE

SITUATION ACTUELLE DE L'AGENT TITULAIRE

Seuls les documents officiels émanant de la fonction publique française seront retenus.

Vous trouverez sur I-PROF (www.education.gouv.fr/cid2674/i-prof-l-assistant-carriere.html) un relevé détaillé de votre situation administrative qu'il conviendra de joindre au dossier.

* **Statut actuel** à sélectionner :

Expatrié / Résident : Contrat AEFÉ.

Enseignant Stagiaire : Agent (dont le conjoint réside habituellement au Maroc avec une activité professionnelle établie au **31 août 2017** a minima) ayant préparé au Maroc un concours et suivi en France, après son succès, son année de stage pour obtenir sa titularisation.

Détachement direct (dans un établissement) : Contrat type « Mission Laïque » ou « Homologué »

En activité en France : vous exercez actuellement sur le territoire métropolitain ou dans les DOM.TOM.

En disponibilité

Autre

***Dates** de réussite concours (année de stage) et de titularisation à mentionner

***Echelon** : il s'agit du dernier échelon connu officiellement (**antérieur au 31 août 2017**).

En l'absence d'échelon, renseignez zéro et précisez-le par courrier séparé. Pour la Hors-classe, codez 12.

***Dernière note pédagogique: (antérieure au 31 août 2017)** Joignez le dernier relevé de note en votre possession et précisez la date d'obtention de cette note.

- sur 20 pour les Instituteurs, les Professeurs des Ecoles et les P.E.G.C.,
- sur 60 pour les autres catégories de personnels.

En l'absence de note, renseignez zéro, entrez 01/01/1900 pour la date et précisez-le par courrier séparé.

*** Dernière note administrative:**

- sur 20 pour les agents P.E.G.C. et les conseillers d'éducation et d'orientation
- sur 100 pour les Adjoints d'Enseignement,
- sur 40 pour les autres catégories de personnels,
- ne rien indiquer pour les Instituteurs ou les Professeurs des Ecoles.

cliquez sur « [Continuer](#) »

➤ FICHE CARRIERE

A compléter puis cliquez sur « [Continuer](#) »

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES / CERTIFICATIONS COMPLEMENTAIRES :

A cocher

FORMATION CONTINUE

Mentionnez seulement les stages les plus importants au cours des 5 dernières années

POUR TERMINER L'ETAPE 2

Une fois votre saisie terminée, cliquez sur « [Continuer](#) »

ETAPE 3 : CLOTURER LE DOSSIER

Ce n'est que lorsque vous aurez clôturé votre dossier que vous pourrez imprimer le formulaire et que les données informatiques seront récupérées par le SCAC de Rabat.

ATTENTION ! Après clôture de votre dossier, vous pourrez toujours y accéder, mais pour modifier seulement les renseignements de contact : **coordonnées personnelles et choix des vœux**

Ne clôturez donc votre dossier que lorsqu'il est parfaitement renseigné.

Avant de clôturer, vous avez la possibilité d'imprimer un tirage papier qui vous facilitera la relecture.

Le moment venu, cliquez sur « [Clôturer le dossier](#) »

Puis sur « [Continuer](#) » pour pouvoir passer à l'étape suivante

ETAPE 4 : POSTULER POUR UN PAYS

Vous devez sélectionner au moins un pays de votre choix

Pour le MAROC, sélectionnez la zone Maghreb et Océan indien, cliquez sur le drapeau du Maroc et sur [Renseigner la fiche Maroc](#)

[Complétez la fiche spécifique à ce pays.](#)

CANDIDATURES :

Si vous candidatez en candidature liée, merci de préciser si vous accepteriez un poste simple (dans le cas où aucune proposition de poste ne peut être faite à votre conjoint.

cliquez sur « [Continuer](#) » puis vous pourrez cliquer sur « [Clôturer la fiche Maroc](#) »
et « [choisir des postes](#) »

CHOISIR DES POSTES :

Vous pouvez, jusqu'au jeudi 1^{er} février 2018 - 12 h GMT saisir et modifier vos vœux.

Il est inutile d'aviser le SCAC de vos vœux ou modifications par voie postale.

Pour choisir un poste précis, utilisez les boutons gris (de 1 à 6, selon l'ordre de priorité que vous attribuez) en regard de chaque poste proposé. Un clic sur l'un de ces boutons remplit automatiquement l'une des cases de la grille de vœux. Vous pouvez modifier vos vœux comme vous le souhaitez, et aussi souvent que nécessaire, en cliquant sur la petite poubelle à gauche du libellé du poste.

CODAGE DES POSTES GENERIQUES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

- Vous êtes candidat à un poste dans une zone précise : recherchez son code dans le tableau ci-dessous.	
- Cette liste est actualisée tout au long de la campagne de recrutement.	
Tout poste dans une école de la Zone de Rabat-Kénitra	RA1B000
Tout poste dans une école de la Zone de Casablanca-Mohammédia	CA1B000
Tout poste dans une école de la Zone Centre Meknès-Fès	ME1B000
Tout poste dans une école de la Zone de Tanger	TA1B000
Tout poste dans une école de la Zone Sud Marrakech	MA1B000

CODAGE DES POSTES GENERIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

	Agrégé, Certifié, AE, PLP2
Tout poste dans un établissement de la Zone de Rabat-Kénitra	RA2A000
Tout poste au Lycée Descartes de Rabat	RA2A100
Tout poste au Collège Saint Exupéry de Rabat	RA2A200
Tout poste au Collège Honoré de Balzac de Kénitra	KE2A100
Tout poste dans un établissement de la Zone de Casablanca- Mohammedia	CA2A000
Tout poste au Lycée Lyautey de Casablanca	CA2A100
Tout poste au Collège Anatole France de Casablanca	CA2A200
Tout poste au Collège Claude Monet de Mohammédia	MO2A100
Tout poste dans un établissement de la Zone Centre Meknès-Fès	ME2A000
Tout poste au Lycée Paul Valéry de Meknès	ME2A100
Tout poste au Collège Jean de La Fontaine de Fès	FE2A100
Tout poste dans un établissement de la Zone Sud -Marrakech	MA2A000
Tout poste au Lycée Victor Hugo de Marrakech	MA2A100
Tout poste dans un établissement de la Zone Nord	TA2A100
Tout poste au Lycée Regnault de Tanger	

L'enregistrement est automatique, aucune validation supplémentaire n'est nécessaire.

Remarque importante : Le candidat qui refuserait un poste (ou une ville) sur lequel il se serait porté candidat sera radié de tout le mouvement.

RECRUTEMENT RESIDENTS MAROC

RENTREE 2018

BAREME DE RECRUTEMENT APPLIQUE AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS CANDIDATS A UN POSTE DE RESIDENT DANS UN ETABLISSEMENT DU RESEAU AEFÉ AU MAROC

Ce barème se compose de trois éléments de notation arrêtés **au 31 août 2017**.

- 1 – des points liés à l'échelon de l'agent (ancienneté),
- 2 - une ou deux note(s) professionnelle(s) (administrative et/ou pédagogique),
- 3 - des bonifications diverses.

1 PERSONNELS ENSEIGNANTS AGREGES, CERTIFIES, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, CONSEILLERS D'EDUCATION et D'ORIENTATION et P.L.P.2

1.1 Ancienneté

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	H.C. Ou Exp.
POINTS	18	18	20	22	24	26	26	20	16	14	14	12

1.2 Note administrative

On ne retiendra **que** la dernière note officielle (sur 40) attribuée au candidat et figurant sur l'avis du Ministère de l'Education Nationale transmis par le candidat.

1.3 Note pédagogique

On ne retiendra **que** la dernière note officielle (sur 60) attribuée au candidat figurant sur l'avis du Ministère de l'Education Nationale transmis par le candidat.

Cette note ne fera pas l'objet d'une réactualisation

1.4 Cas particulier des Conseillers d'éducation et d'orientation

La note administrative (sur 20) sera affectée du coefficient multiplicateur 5

1.5 Cas particulier des Adjoints d'Enseignement

1.5.1 Adjoints d'Enseignement non intégrés dans le corps des Certifiés.

Ces candidats se verront appliquer le barème des Agents Certifiés après un reclassement fictif suivant les tableaux ci-dessous (échelon puis notes forfaitaires).

1.5.2 Adjoints d'Enseignement intégrés récemment dans le corps des Professeurs Certifiés, mais n'ayant pas encore connaissance de leur reclassement.

Ces personnels seront reclassés selon le tableau suivant :

ECHELON A.E.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et HC
ECHELON Certifié	1	2	2	3	4	5	6	7	8	8	9

Ils se verront alors attribuer les notes administrative et pédagogique forfaitaires de l'Agence (non actualisées) de leur échelon de reclassement.

La procédure sera identique pour les agents P.E.G.C. ayant intégré le corps des Professeurs Certifiés.

Tableau forfaitaire AGENCE

ECHELON	1 - 2 - 3	4	5	6	7	8	9	10	11 et HC
Note/100 (forfaitaire)	72,8	73,7	76,1	78,5	80,5	82,2	84,6	86,8	89,1
Note/60 (pédagogique)	43,68	44,2	45,7	47,1	48,3	49,3	50,8	52,1	53,5
Note/40 (administrative)	29,12	29,5	30,4	31,4	32,2	32,9	33,8	34,7	35,6

1.6 Cas particulier des professeurs certifiés CAPES Agricole

Ils se verront attribuer leur note administrative multipliée par 2 et une note pédagogique équivalente à la note médiane correspondant à leur échelon

2 - PROFESSEURS DES ECOLES, INSTITUTEURS

2.1 Ancienneté

Tableau utilisé pour les Instituteurs :

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Points	-	-	-	-	-	25	25	23	20	19	17

Tableau utilisé pour les Professeurs des Ecoles :

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 et HC
Points	24	24	25	27	30	30	27	23	20	19	17

2.2 Note pédagogique

Seule la note pédagogique (sur 20) attribuée au candidat lors de sa dernière inspection sera prise en compte, à l'exclusion de toute réactualisation départementale.

Cette note sera affectée du coefficient multiplicateur 3.

3 - BONIFICATIONS DIVERSES

Les candidats qui seraient dans les situations décrites ci-dessous se verront attribuer un bénéfice de points qui s'ajouteront aux éléments figurant en début de note (points liés à l'échelon, note administrative et/ou note pédagogique).

Critères retenus donnant droit à des points supplémentaires	Priorités AEFE	Points attribués
Points d'ancienneté sur le poste attribués au titulaire en contrat résident AEFE au Maroc, ayant déjà effectué un 1^{er} contrat de 3 ans : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 ans : 21 point de bonification ▪ 4 ans : 23 points de bonification ▪ 5 ans : 25 points de bonification ▪ 6 ans : 30 points de bonification ▪ 7 ans et + : 40 points de bonification 		Maximum 40 points
Titulaire non résident (TNR) : titulaire de la fonction publique française, employé dans sa fonction ou sa discipline à plein temps pendant un an minimum dans l'établissement AEFE au Maroc ; y compris les enseignants de langue même s'ils exercent une partie de leur service en primaire ; y compris les titulaires sur contrat résident un an exerçant dans un étbt AEFE au Maroc dans sa fonction ou sa discipline	1	500* (+20 par année)
Titulaire sur contrat résident Maroc touché par une mesure de carte scolaire	2	450*
Ex-personnel de droit local (PDL) de l'établissement lauréat de concours et titularisé en France. L'agent qui, suite à son succès, aura suivi en France l'année obligatoire de stage conduisant à sa titularisation, pourra demander un détachement en conservant pendant 3 années consécutives (année de titularisation + 2), la bonification prévue par l'Agence (à condition que l'agent candidate chaque année). Il se verra attribuer, au cas où il n'aurait pas de note, une note pédagogique forfaitaire (de 11/20 pour le premier degré et selon la grille indiciaire pour le second degré). Cas particulier d'un enseignant titularisable au 1^{er} septembre 2018 : son recrutement ne sera confirmé que lorsqu'un document attestant la titularisation pourra être présenté.	2	450*
Conjoint de personnel expatrié AEFE ou MAE, de résident AEFE ou de recruté local des établissements de l'AEFE, (bonification valable uniquement si le conjoint réside dans une autre ville)	3	400*
Rapprochement de conjoint (cf rappel) ou d'enfant(s) demandé par titulaire hors Maroc, cherchant à se rapprocher de la résidence de son conjoint qui exerce une activité professionnelle au Maroc depuis le 1er septembre 2017 a minima **(+10 si rapprochement d'enfant(s))		20*(+10**)
Rapprochement de conjoint (cf rappel) ou d'enfant(s) demandé par un titulaire au Maroc, cherchant à se rapprocher de la résidence de son conjoint qui exerce une activité professionnelle au Maroc depuis le 1er septembre 2017 a minima **(+10 si rapprochement d'enfant(s))		10*(+10**)
Titulaire en contrat local exerçant dans un Etablissement AEFE au Maroc et occupant un mi-temps sur une année , dans sa fonction ou sa discipline		40*
Titulaire en contrat local exerçant dans un Etablissement AEFE au Maroc un temps plein durant un an minimum dans une autre fonction ou discipline		40*
Titulaire résidant au Maroc depuis le 1er septembre 2017 a minima, ayant effectué des remplacements dans un établissement AEFE pendant une période minimale de 3 mois		30*

rappel :

(* points non cumulables)

a/ la situation de séparation doit être justifiée et au moins égale à 6 mois de séparation effective sur l'année scolaire précédente.

b/Mariage ou pacs doivent avoir lieu avant le 1er septembre 2017

c/la bonification devra être justifiée par une copie du livret de famille indiquant la double filiation

LISTE RECAPITULATIVE DES PIECES A FOURNIR

NOM :	GRADE :	DISCIPLINE :
--------------	----------------	---------------------

TOUTES CES PIECES SONT A FOURNIR **OBLIGATOIREMENT** POUR UN DOSSIER DE CANDIDATURE A UN EMPLOI DE RESIDENT 2018-2019

Seuls les documents professionnels émanant du Ministère de l'Education Nationale seront pris en compte

- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--|
| SCAC | candidat | |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Copie de l'arrêté de titularisation et copie du dernier arrêté de promotion. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Copie du contrat en cours (pour les agents relevant actuellement de l'A.E.F.E). |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Copie de la carte de séjour au Maroc ou de la carte consulaire |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Photocopie de la carte nationale d'identité pour les célibataires sans enfants.
Photocopie du livret de famille et/
ou attestation de PACS pour les autres |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Justificatifs de résidence au Maroc depuis au moins le 1er septembre 2017 pour les conjoints des candidats |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Justificatifs d'une activité professionnelle (contrat de travail notamment) au Maroc depuis au moins le 1er septembre 2017 pour les conjoints des candidats |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour tous les personnels :
Les deux derniers rapports d'inspection existants* , à défaut rapport de titularisation |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour les personnels du second degré :
Les deux derniers avis de notation pédagogique et administrative |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pour tous les personnels : copie complète I-PROF « votre assistant carrière » : déroulement de carrière, promotion, échelon, mise en disponibilité, notation etc... |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Copie des diplômes universitaires et professionnels (CAFIPEMF ; 2CA-SH ; CAEEA ; CAPA-SH ; CAEI ; CAPSAIS, licence, FLE, Habilitation langues, certification complémentaire...) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Copie des attestations certifiant les acquisitions de compétences professionnelles du candidat (tutorat de professeur stagiaire, formateur dans le cadre de la formation continue, GRETA, tutorat de stagiaires PLC...) (<i>5 années précédentes maxi</i>) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | 2 photos d'identité récentes (à coller sur les formulaires de demande) |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lettre de motivation du candidat ; une lettre par candidat en cas de candidature liée. |

* Tout nouveau rapport d'inspection sera accepté jusqu'à la date de clôture de saisie des vœux en ligne

« Je reconnais être informé(e) que le défaut de production des documents demandés pourra desservir ma candidature. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents produits à l'appui de ce dossier de candidature. ».

Fait àle.....

Signature du candidat